

Interreg 
EUROPEAN UNION
France (Channel
Manche) England



Channel Payments for Ecosystem Services

European Regional Development Fund

Projet Interreg Channel Payments for Ecosystem Services

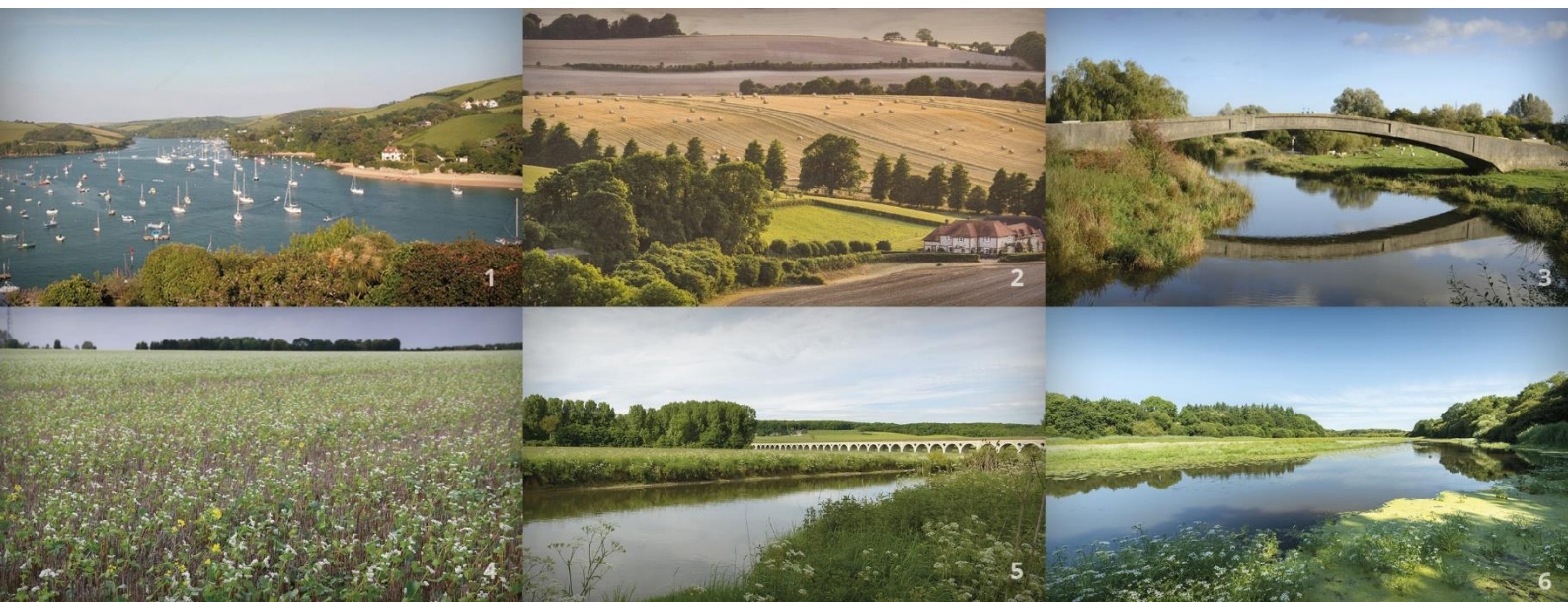
Séminaire national sur les Paiements pour Services Environnementaux

Un levier innovant pour la qualité de la ressource en eau

Dossier de presse

Mercredi 17 octobre 2018

Pavillon de l'eau, Paris - FRANCE



Communiqué de Presse

Financer les services environnementaux : vers de nouveaux dispositifs d'aides aux agriculteurs pour accélérer la reconquête de la qualité de l'eau

Innover pour ouvrir les perspectives de financement aux gestionnaires de l'eau pour la protection de la ressource en eau, c'est l'ambition des 14 partenaires du projet *Channel Payments for Ecosystem Services*, soutenu par des fonds européens à hauteur de 4 millions d'euros.

Véritable laboratoire d'expériences appliquées dans 6 sites du nord-ouest de la France et du sud-est de l'Angleterre, ce projet vise à explorer dans la pratique le concept de paiement pour service environnemental pour aider financièrement les agriculteurs à changer leurs pratiques en faveur de la gestion de l'eau au quotidien. En effet, les acteurs de terrain, et en particulier les agriculteurs, façonnent le paysage naturel et peuvent à ce titre rendre de nombreux services pour préserver et reconquérir la qualité de l'eau, la richesse de la biodiversité, ou encore adapter le territoire au changement climatique.

Une soixantaine de représentants des principaux acteurs de la gestion de l'eau se sont réunis le mercredi 17 octobre de 14h à 17h30 au Pavillon de l'eau, 77 avenue de Versailles – à Paris, pour répondre ensemble à plusieurs questions au cœur de l'expérimentation menée sur 6 zones françaises et anglaises :

- Comment évaluer les services environnementaux rendus dans le cadre d'un PSE ?
- Comment fixer une rémunération suffisamment incitative et à la hauteur du service rendu ? Quels critères d'attribution ou de conditionnalité fixer pour le paiement ?
- Quels mécanismes financiers pourraient être mobilisés pour répondre aux besoins de financement d'un PSE et comment assurer la pérennité du financement ?
- A quelles conditions l'expérimentation peut-elle être reproduite dans d'autres bassins versants en France et en Europe, et quels indicateurs d'efficacité doit-on mettre en place pour valider cette nouvelle approche ?

Principaux éléments des échanges de la table-ronde

- **Le caractère incitatif et rémunérateur des PSE** : pour les rendre plus efficaces et pérenniser ce type de mécanisme, les paiements doivent aller au-delà de l'estimation du manque à gagner.
- **L'évaluation des services** : un travail conséquent a été réalisé dans le cadre de l'Evaluation française des Ecosystèmes et Services Ecosystémiques (EFESE). L'élaboration de la boîte à outil du projet CPES, à l'attention de gestionnaires du territoire, sera un socle commun de connaissance et une des actions les plus intéressantes du projet.
- **La recherche d'outils et d'approches supplémentaires** : la politique des MAEC est utile mais cependant pas suffisamment efficace. La charge administrative de ces mécanismes pesant sur les agriculteurs doit nous permettre de réfléchir à d'autres modalités de gestion du mécanisme des PSE. L'expérimentation

sur les différents sites doit nous permettre de coconstruire ces mécanismes avec les agriculteurs, en les formant, en les accompagnant, pour les encourager à adopter de bonnes pratiques.

- **L'intérêt et l'adhésion collective** : dans la co-construction du PSE, les agriculteurs sont amenés à penser et à résoudre les problèmes locaux liés à leurs pratiques agricoles. En mettant en synergie les acteurs du territoire, les PSE sont de petits laboratoires des interactions locales.
- **La charge administrative et le contrôle** : des régulations existantes sont difficilement gérables pour les agriculteurs. Il est suggéré de créer des systèmes de contrôle qui associent les agriculteurs pour une responsabilité individuelle importante et d'auto-contrôle de la part des agriculteurs ; sans pour autant dénaturer le rôle de vérification de la puissance publique au respect des normes et veiller à une transparence dans le processus et les contrats.

Les messages clés issus du séminaire national

Dave Cooper, Université de Chichester, chef de file du projet CPES : Les 6 sites d'étude du projet font le constat d'une pollution de leurs eaux, à l'heure actuelle compensée par plusieurs méthodes. Les mesures actuelles s'avèrent insuffisantes pour infléchir cette tendance de dégradation. Le projet CPES vise à l'améliorer la qualité de l'eau à la source plutôt que par des méthodes d'ingénierie coûteuses. Par le mécanisme des PSE, les bénéficiaires de l'amélioration de la qualité de l'eau paie pour les efforts consentis par les agriculteurs pour la protection de l'eau. La boîte à outil CPES sera un résultat important du projet assurant la répliquabilité des mécanismes à d'autres territoires.

Sara Hernandez, responsable Cadre politique du projet CPES : Le projet CPES offre un cadre expérimental qui permet de démontrer la viabilité des PSE dans des contextes différents, avec pour enjeux : l'adaptation aux enjeux du territoire, la souplesse/agilité dans l'attribution et la gestion des aides, la juste rémunération pour faire adhérer le plus grand nombre d'agriculteurs. Avec pour base le principe du pollueur-payeur, les paiements pour services environnementaux (PSE) ouvrent les perspectives d'un principe complémentaire plus inclusif : le « bénéficiaire-contributeur-bénéficiaire ». « Contributeurs-bénéficiaires » signifie que les agriculteurs font une offre environnementale à hauteur des objectifs fixés contre une valeur ajustée. « Bénéficiaires-contributeurs » implique dans les montages financiers et la gestion durable une communauté plus large attachée à un territoire. Elle bénéficie ainsi directement ou indirectement des services car la préservation de la ressource en eau produit d'autres bénéfices environnementaux (préservation de la biodiversité, des sols, séquestration de CO2...).

Patricia Blanc, Agence de l'Eau Seine-Normandie, Directrice générale : De nombreux progrès ont été obtenus ces dernières années pour la reconquête du bon "état des ressources en eau" sur le bassin Seine-Normandie. L'atteinte de l'objectif européen demande un effort amplifié pour réduire les pollutions diffuses d'origine agricoles, en particulier, importantes et complexes pour la qualité de l'eau et des milieux naturels, et également pour la biodiversité et la santé. Dans un contexte d'évolutions climatiques, il est nécessaire d'accélérer et d'aider la transition des systèmes agricoles pour maintenir ou restaurer les fonctions régulatrices des milieux aquatiques et humides. Les outils économiques en matière environnementale peuvent être extrêmement efficaces et l'AESN soutient l'ensemble des expérimentations du projet Interreg qui permettent de rendre concret le concept de PSE.

Jean-Baptiste Butlen, Eau de Paris, directeur adjoint : Eau de Paris accompagne les agriculteurs vers des pratiques plus durables pour la protection de la ressource en eau grâce au conseil agronomique, à la structure de filières notamment biologiques en amont et en aval, à l'acquisition foncière pour l'installation d'une agriculture vertueuse et à des aides financières pour aider à changer de pratiques. Eau de Paris observe une perte de vitesse pour les progrès réalisés avec l'agriculture conventionnelle et un intérêt diminuant des agriculteurs par rapport aux Mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), mesures d'accompagnement financier de l'Union Européenne. Ce constat amène à réfléchir à de nouvelles modalités d'aides et à participer au programme Interreg.

Julie Leboulenger, Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau de Neubourg (Eure), directrice technique : Le SERPN a mené un travail collaboratif avec les agriculteurs du Bassin d'Alimentation de Captage du Tremblay-Omonville menant au développement d'un système de suivi et d'évaluation des objectifs de concentrations de nitrates. Grâce à ce modèle, le SERPN est capable de rendre des comptes sur l'argent public investi pour ces mesures de prévention. Le SERPN attend du projet CPES d'expérimenter des outils locaux pour les projets en faveur de la qualité de l'eau : un PSE basé sur un objectif de résultat plutôt que de moyens, renvoyant la

responsabilité aux agriculteurs et la liberté technico-économique dans leur exploitation de mettre en œuvre les outils qu'ils veulent pour l'atteindre.

Gérard Gruau, CNRS, directeur de recherche : Le Lac au Duc en Bretagne est un lieu de loisirs et une prise d'eau potable, où des algues potentiellement toxiques empêchent les activités et impactent de nombreux acteurs économiques et usagers locaux. Les motivations d'intégration du projet sont de garantir et restaurer les usages du lac sur le long terme, suite aux dispositifs sur le bassin-versant depuis 1991 qui ont montré une efficacité mais aussi des limites dans la diminution du phosphore. En amont, le bassin-versant présente des zones plus à risque que d'autres pour les transferts de polluants, en interaction avec les caractéristiques du milieu et du climat. L'étude menée permet de mieux quantifier et localiser les dispositifs d'aides aux agriculteurs situés dans les zones sensibles, tout en identifiant le consentement à payer des bénéficiaires des services mis en parallèle avec un paiement incitatif pour les agriculteurs et la mise en œuvre de pratiques agricoles limitant les risques.

Dominique Loubère, cheffe du Service Environnement, Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne : La CRAB est engagée dans la démarche PSE depuis 5 ans, et depuis 1991 dans la reconquête de la qualité de l'eau à travers des contrats territoriaux de bassin-versant. Sur le cas du Lac au Duc, elle est partenaire du projet CPES pour dépasser le palier constaté d'évolution des pratiques et d'acceptation pour les agriculteurs et investiguer les milieux sur lesquels le travail doit être ciblé pour faire progresser l'amélioration de la qualité de l'eau. L'enjeu est de retisser de nouveaux liens avec les agriculteurs et leur impact positif dans la protection du lac avec les acteurs locaux.

Questions-réponses :

Quelle est la place de la communication dans le projet afin de développer des messages forts vers la société civile sur les résultats de ces démarches pérennes ?

La communication est intégrante du projet. Dans sa phase actuelle, elle mobilise les outils classiques : un site internet, des réseaux sociaux, des rencontres internes et des rencontres mettant du contact avec les acteurs des territoires autour des avancées du projet. Des publications intermédiaires et finales sont prévues et la boîte à outils, destinée à un public avisé, a pour objectif de pouvoir reproduire l'expérience de rallier les forces et partager la gestion du territoire via le mécanisme PSE.

Pour chaque cas d'étude, nous réfléchissons aux différents moyens pour investir dans des campagnes de sensibilisation et d'acculturation sur ces questions de la provenance et de la gestion de la ressource en eau. Le Lac au Duc a été un exemple cette année pour la communication auprès du public sur ses thématiques sensibles de l'ouverture de la baignade qui est une attente de la population locale. Il est nécessaire de faire une communication prévenante et positive sur l'expérimentation en cours.

La nouvelle aide notifiée auprès de la Commission Européenne par l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pourrait-elle être étendue dans les autres Agences de l'Eau ?

Toutes les Agences de l'Eau ont été mobilisées par le plan biodiversité du Ministère de l'écologie pour expérimenter les PSE. La chance de l'AESN est d'avoir des territoires et des collectivités qui étaient déjà à l'initiative de ces processus et qui montent un système après une concertation publique correspondant réellement aux attentes des agriculteurs et permettant un changement d'échelle.

Si notre proposition est le premier régime notifié par la Commission Européenne, il sera examiné par l'ensemble des partenaires nationaux et notamment les ministères de l'environnement et de l'agriculture qui travaillent sur un cahier des charges national pour accompagner les expérimentations. Par nature, le début sera hétérogène et le retour d'expérience organisé par les ministères.

Est-ce toujours le contribuable qui financera les services environnementaux ?

Il y aura plusieurs financeurs sur ces dispositifs. L'Agence de l'Eau assurera une part importante des financements, donc les redevables que sont les consommateurs d'eau potable, particuliers, industriels et agriculteurs, et ceux qui rejettent des polluants dans le milieu dont les agriculteurs, les industriels et les acheteurs de phytosanitaires.

Nous imaginons d'autres financeurs qui dépendent des situations locales, par exemple les collectivités qui lèvent la taxe GEMAPI pour des PSE sur la prévention des inondations. Avec la notion de bénéficiaires-contributeurs-bénéficiaires, nous voulons nous rapprocher des logiques des territoires et intéresser d'autres acteurs économiques locaux qui ont une certaine responsabilité et revendiquent un certain attrait pour la qualité de vie. Par exemple, à travers la Responsabilité Sociétale Environnemental des entreprises, les assurances, les collectivités, selon les problématiques.

Les montages financiers sont liés à l'innovation de la synergie des acteurs pour engager des investissements au-delà du changement de pratiques des agriculteurs. Nous étudions attentivement les limites et les opportunités, notamment juridiques, du montage financier public-privé. Les PSE intéressent dès aujourd'hui des interlocuteurs privés qui ne l'étaient pas par les MAEC et demandent des indicateurs de résultats vis-à-vis de leurs investissements. C'est un point important de notre démarche d'expérimentation.

Les Paiements pour Services Environnementaux, une approche innovante pour améliorer la qualité de l'eau

Les PSE impliquent des démarches volontaires des agriculteurs (utilisateurs du sol qui sécurisent le service rendu à l'environnement) qui sont rémunérés par des bénéficiaires de la qualité de l'eau pour évoluer vers des pratiques agricoles durables, en faveur de la préservation de la ressource en eau.

Le principe des paiements pour services environnementaux est né de la nécessité de préserver les services multiples qu'offrent les écosystèmes naturels, menacés par l'intensification des activités humaines, dont :

- la capacité d'épuration des cours d'eau et des eaux souterraines, sources d'approvisionnement d'eau potable,
- l'atténuation des inondations et des sécheresses par les zones humides
- l'amélioration de la qualité des sols et la lutte contre les ruissellements avec les haies...

Des coûts en hausse

Lorsque les écosystèmes sont trop dégradés, ils ne peuvent plus fournir correctement les multiples services qu'ils rendent d'habitude aux êtres humains et, le coût du remplacement de ces fonctions naturelles peut devenir significatif. Pour les gestionnaires de l'eau, cela représente la fermeture des points de captage d'eau ou des investissements supplémentaires pour traiter les pollutions et garantir une eau potable de qualité. En rémunérant les agriculteurs pour limiter les pollutions, les gestionnaires de l'eau attaquent le problème à la source !

En Angleterre, Portsmouth Water prévoit la fermeture du captage de Eastergate et du réservoir de Littlehealth d'ici 2040 si la tendance de pollution aux nitrates persiste. Un investissement de 3,3 M€ d'ici 2075 est estimé pour réaliser des démarches de bassin-versant des captages de Eastergate et Slindon ; s'ils n'atteignent pas leurs objectifs, la construction et le fonctionnement d'une usine de traitement sont estimés à 8 M€ pour la même période.

L'activité de production d'eau potable n'est pas la seule concernée : conchyliculture, pêche, tourisme, activités nautiques et de loisirs sont quelques exemples de secteurs économiques affectés par une dégradation des milieux aquatiques, avec des coûts économiques importants. Travailler pour la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques apporte aussi d'autres bénéfices économiques et environnementaux (biodiversité, séquestration de CO2...).

L'intérêt d'innover ensemble

Les partenaires du projet CPES ont une expérience avérée dans l'identification et la mise en place de stratégies pour accompagner les changements de pratiques agricoles en faveur de la qualité de l'eau. Cependant, les outils financiers sur lesquels ils se sont appuyés jusqu'ici présentent de nombreux inconvénients (peu incitatifs, peu adaptés aux objectifs ou au contexte local, gestion administrative et financière complexe, etc.), ne permettant pas d'atteindre les objectifs de protection durable de la qualité de l'eau. D'où leur intérêt pour des outils financiers innovants comme les PSE et leur engagement dans la coopération Interreg au sein du projet CPES. Ce projet offre un cadre d'expérimentation pour répondre aux enjeux de construction et de mise en œuvre de ces outils.

Des projets antérieurs ont montré la viabilité des PSE à réduire les pollutions diffuses agricoles, localement, mais n'ont pas encore testé leur efficacité environnementale et leur durabilité financière à grande échelle. Le projet CPES a pour objectif final de démontrer que les outils PSE sont économiquement efficaces pour résoudre les problèmes de pollutions diffuses. Il s'attache également à examiner la cohérence de l'outil PSE dans le cadre des politiques et réglementations environnementales actuelles, ainsi qu'à déterminer leur viabilité juridique et l'architecture des mécanismes de suivi et de contrôle à mettre en place pour en évaluer l'efficacité environnementale.

La diversité d'enjeux et de contextes est une des forces du projet CPES qui permettra une transposition de ses méthodes à d'autres bassins-versants, grâce à la construction d'une boîte à outils disponibles pour tous les acteurs concernés par la qualité de l'eau.

Un projet européen, mené dans le cadre du programme Interreg

Débuté en novembre 2017, le projet européen Channel Payments for Ecosystem Services – CPES - ou Paiements pour Services Environnementaux Manche est une coopération européenne conduite dans le cadre du programme Interreg VA France (Manche) Angleterre. Le montant alloué au projet est de 4 millions d'euro, incluant une participation du Fond Européen de Développement Régional à hauteur de 2,8 millions d'euro. La durée du projet est de 45 mois (2017-2020).

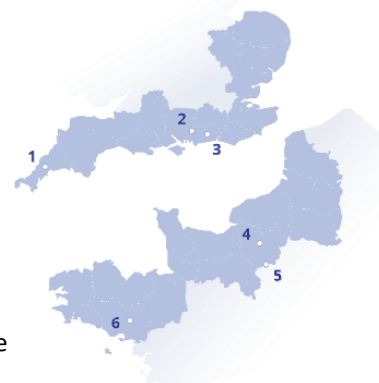
14 partenaires (voir p.5) sont associés dans un but commun : améliorer la qualité de l'eau à l'échelle de 6 bassins-versants, lacs, rivières, eaux souterraines, situés dans le nord-ouest de la France et le sud de l'Angleterre. La méthode choisie consiste à renforcer les actions en faveur des changements de pratiques agricoles grâce à des outils financiers de types « paiements pour services environnementaux » (PSE) dans le cadre de six projets pilotes distribués de chaque côté de la Manche.

Une action commune pour des contextes différents

En s'appuyant sur les caractéristiques propres aux cas d'étude, les partenaires agissent pour créer des outils communs, pour faire émerger des mécanismes PSE répliquables à de nombreux sites. Les actions du projet s'inscrivent dans 4 étapes fondamentales de travail, vers la construction de la boîte à outils PSE.

1. Le diagnostic
2. L'élaboration du mécanisme PSE
3. La phase de mise en œuvre du PSE
4. La diffusion des résultats

6 cas d'études et d'expérimentation



1. Estuaire de Salcombe Kingsbridge

Localisation	Devon, UK	Type	Eau de surface
Territoire	100 ha		88% agricole
Problème	Proliférations d'algues		
Sources	Phosphate et azote, issus de l'agriculture (érosion) et l'assainissement		
Activités impactées	Captage d'eau potable, tourisme et plaisance, conchyliculture, agriculture		

2. Prairies calcaires des South Downs

Localisation	Hampshire, UK	Type	Nappe phréatique
Problème	Dépassements ponctuels des normes de qualité d'eau au réservoir d'Eastergate		
Sources	Nitrates, issus de l'agriculture via infiltration dans le karst lors d'épisodes pluvieux		
Activités impactées	Captage d'eau potable, agriculture		
Projet CPES	Portsmouth Water utilise son programme d'engagement des agriculteurs du bassin-versant pour améliorer la gestion des sols et les pratiques agricoles, notamment pour promouvoir la plantation de haies et le maintien de couverts.		

3. Rivière Western Rother

Localisation	West Sussex, UK	Type	Rivière
Territoire	355 ha		35 agriculteurs engagés
Problème	Dépassements ponctuels des normes de qualité d'eau dus à l'érosion		
Sources	Sédiments, pesticides, phosphates issus de l'agriculture et de l'assainissement		
Activités impactées	Captage d'eau potable, agriculture		
Projet CPES	Southern Water travaille avec le Rother Valley Farmers Group pour concevoir les solutions et promouvoir les bonnes pratiques pour prévenir les risques.		

4. Bassin d'Alimentation de Captage du Tremblay-Omonville

Localisation	Normandie, FR	Type	Nappe phréatique
Territoire	6200 ha		50 exploitations sur 125 présentes sur le BAC
Problème	Risque de dépassement de la norme de qualité d'eau		
Sources	Nitrates via l'infiltration de l'eau à travers la craie		
Activités impactées	Captage d'eau potable, agriculture		
Projet CPES	A travers la démarche BAC, le SERPN souhaite travailler sur une stratégie à long terme pour reconquérir la qualité de l'eau brute de son territoire. Depuis 2011, un programme d'actions a été mis en place avec les agriculteurs pour répondre à la problématique Nitrates. Avec la mise en place d'un dispositif d'aides innovant, le SERPN veut mobiliser un maximum d'exploitants pour couvrir une plus grande surface du BAC. L'idée est de rendre les agriculteurs acteurs de la production d'eau de qualité sans leur imposer les moyens.		

5. Aire d'Alimentation des Sources de la Vigne

Localisation	Normandie et Centre, FR	Type	Sources
Territoire	38 000 ha		100 agriculteurs engagés au moins une fois dans une MAE / 316
Problème	Dépassements ponctuels des normes de qualité d'eau avant captage		
Sources	Nitrates et pesticides issus de l'agriculture via drainage et infiltration dans le karst		
Activités impactées	Captages utilisés pour l'alimentation en eau potable, agriculture		
Projet CPES	Dans le cadre de la stratégie Protection de la ressource d'Eau de Paris qui combine actions agricoles et aménagement du territoire un accompagnement financier est proposé aux agriculteurs depuis 2008, via les Mesures Agro-Environnementales (MAE) et des aides à l'agriculture biologique. Pour accroître la dynamique d'engagement dans des pratiques agricoles durables, Eau de Paris construit un dispositif d'aides innovant à des agriculteurs qui agissent pour la protection de la ressource en eau.		

6. Lac au Duc

Localisation	Bretagne, FR	Type	Lac, rivière
Territoire	37 328 ha		382 agriculteurs
Problème	Prolifération d'algues toxiques		
Sources	Phosphore issu de l'agriculture (principalement), assainissement et sources de proximité (secondairement)		
Activités impactées	Captage d'eau potable, tourisme (baignade, loisirs nautiques, pêche), agriculture		
Projet CPES	Des accompagnements financiers, via notamment les Mesures Agro-Environnementales (MAE), sont proposés aux agriculteurs depuis 1991 par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO), pour réduire les apports de phosphore d'origine agricole au lac. SMGBO et ses partenaires scientifiques construisent un dispositif associant un diagnostic plus précis des émissions de phosphore et des outils financiers innovants, plus ciblés, pour accélérer la reconquête de la qualité de l'eau du lac.		

Les 14 partenaires fédérés autour du projet



Université de Chichester (UoC)

L'Université de Chichester fait partie des fondateurs du projet CPES et est **Chef de file du projet** Interreg CPES. Située sur la côte sud de l'Angleterre dans le West Sussex, on y trouve 14 départements d'étude, dont une **Business School**. Elle participe au projet pour renforcer ses connaissances et son expertise dans le développement et la mise en œuvre du PSE dans le contexte de l'amélioration de la gestion foncière et de la qualité de l'eau.

L'UoC est **responsable de MT Gestion** pour la gestion globale du projet. L'UoC appuie également les MT Communication et Cadre politique, et fait le suivi du MT Mise en œuvre des PSE.



Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust (SMGBO)

Le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust est une **fédération de 8 bassins hydrographiques** dont l'objectif est le bon état écologique des cours d'eau et des environnements. Le SMGBO mobilise dans ses actions toutes les parties prenantes, les agriculteurs, les fournisseurs de services agricoles, les industriels, les distributeurs de pesticides, les utilisateurs de milieux aquatiques (chasse, pêche), les associations pour la protection de l'environnement, ainsi que les autorités locales.

Le SMGBO **coordonne l'étude pilote PSE du Lac au Duc** en Bretagne. Pour cela, il utilise ses connaissances de l'environnement agricole et ses nombreux contacts privilégiés avec les parties prenantes locales pour développer des programmes de PSE en collaboration avec le consortium scientifique. Le SMGBO a la charge du **MT Communication** en concertation avec l'ensemble des partenaires.



South Downs National Park Authority (SDNPA)

L'Autorité du parc national South Downs est une organisation basée sur les paysages, travaillant avec une grande variété de partenaires pour gérer en charge de la gestion du paysage unique et de la faune sauvage des South Downs dans le Sud de l'Angleterre. La SDNPA travaille selon une approche basée sur les services écosystémiques et développe des partenariats pour œuvrer dans la protection du Parc national et de ses ressources pour le futur. La NPA entretient **d'excellentes relations de travail avec les agriculteurs** et les propriétaires fonciers et elle contribue à promouvoir l'adoption volontaire des pratiques d'excellence.

La **SDNPA apporte son soutien à deux sites pilotes** des eaux souterraines des pelouses calcaires des South Downs et le bassin-versant de la Rivière Rother en collaboration avec les compagnies des eaux et les gestionnaires du foncier.



Portsmouth Water (PW)

Portsmouth Water est une **société britannique d'approvisionnement en eau** qui fournit de l'eau potable à plus de 698 000 personnes. L'accroissement des concentrations de nitrate dans les eaux souterraines influe sur les sources de forage. PW entreprend une gestion des bassins hydrographiques pour réduire durablement le nitrate, une alternative aux approches d'ingénierie traditionnelles. En 2008, PW a co-établi le Partenariat Downs & Harbors Clean Water avec les agriculteurs pour fournir des conseils pour réduire la pollution dans les eaux souterraines et côtières réceptrices (désignées comme zone de protection spéciale).

PW intervient sur le **site pilote des eaux souterraines des pelouses calcaires des South Downs** (Hampshire).



Westcountry Rivers Trust (WRT)

Le WRT travaille pour la restauration et la protection des milieux aquatiques de l'Angleterre. Ses domaines d'expertise sont la caractérisation et le suivi des polluants / pressions, la facilitation des partenariats locaux relatifs à l'eau et à l'environnement, la modélisation de la qualité de l'eau, l'évaluation des risques et le soutien aux preneurs de décision et l'amélioration de la qualité de l'eau par des initiatives avec les propriétaires fonciers.

Le WRT est responsable du **MT T1 Mise en œuvre des PES**, dont les livrables sont des PSE répliquables et durables sur 6 bassins hydrographiques. WRT est coordinateur du site d'étude Lac et estuaire du Devon



Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS)

Le Centre national de la recherche scientifique est un organisme public de recherche pluridisciplinaire placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Le CNRS est fort d'une expertise dans la **détermination des mécanismes de perte de phosphore (P)** dans les bassins hydrographiques agricoles.

Le CNRS est membre du consortium de laboratoires établi pour le **cas d'étude du Lac au Duc** en Bretagne. Le CNRS offre son expertise pour localiser les sources de Phosphore dans le bassin hydrographique et identifier les facteurs qui favorisent les pertes, contribue à concevoir des stratégies d'atténuation acceptables et adaptées au phénomène de diminution des taux de Phosphore des sols, ainsi qu'à l'analyse coût-bénéfice de la mise en œuvre du mécanisme de PSE dans le contexte de ce bassin hydrographique pilote.



Institut National de Recherche Agronomique (INRA)

L'INRA est un institut national de recherche en alimentation, nutrition, agriculture et environnement. Premier institut de recherche agronomique en Europe, deuxième en sciences agricoles dans le monde, l'INRA réalise des recherches pour répondre aux enjeux de durabilité auxquels sont confrontées les filières agricoles et agroalimentaires sur des territoires à forte densité de production.

L'INRA est membre du consortium de laboratoires établi pour le **cas d'étude du Lac au Duc** en Bretagne. L'unité de recherche SAS (Sol Agro et hydrosystème Spatialisation) développe des méthodes et des outils pour **déterminer les sources de nutriments** et modéliser l'effet des méthodes correctives, utilisés pour prédire **l'évolution de l'état écologique de Lac au Duc** après la mise en œuvre de PSE. L'unité SMART (Structure, Marché, Agriculture, Ressources, Territoires) possède une expertise sur les différentes politiques de gestion des problèmes environnementaux comme les instruments de marché et participe à **l'analyse des coûts de PSE**.



Université de Rennes 1 (UR1)

L'Université de Rennes 1 est un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel. L'Université de Rennes 1 est forte d'une expertise dans la **surveillance des cyanobactéries**, notamment la mesure des toxines, les effets et la désintoxication de divers organismes, et des études pilotes en bioremédiation.

L'UR1 est membre du consortium de laboratoires établi pour le **cas d'étude du Lac au Duc** en Bretagne. Elle y contribue à élaborer des stratégies l'évaluation et le suivi de l'état écologique, des cyanobactéries et de leurs toxines, la sélection, le guidage et l'évaluation scientifiques des stratégies curatives, la surveillance de leur mise en œuvre saisonnière, et l'élaboration de mesures d'évaluation en termes d'efficacité, de sécurité et de rentabilité.



Southern Water (SW)

Southern Water est une société privée de services publics responsable de la collecte des eaux usées et de leur traitement en Hampshire, sur l'île de Wright, le West Sussex et le Kent, et est le **fournisseur de l'eau potable** et de sa distribution dans approximativement la moitié de cette zone.

SW extrait les eaux de surface de la rivière Rother qui connaît des problèmes de qualité des eaux principalement autour de la charge sédimentaire. SW souhaite explorer d'autres alternatives que les travaux dans la gestion des captages pour le cas d'étude de la **rivière Western Rother** en élaborant, mettant en œuvre et évaluant les avantages de mécanismes de PSE. L'analyse des résultats sur les coûts et bénéfices permettra ultérieurement de prendre des décisions d'investissement relatives au plan de gestion des ressources hydriques.



Agence anglaise de l'Environnement (AE)

L'Agence britannique pour l'environnement est une organisation gouvernementale, issue du Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires Rurales (DEFRA). L'AE attend du projet qu'il aide à atteindre les **objectifs de la DCE**, ainsi que des interventions dans la zone de protection de l'eau potable et de l'eau de surface de la région Western Rother sur laquelle est mesuré l'indicateur de performance principal.

L'AE a soutenu de nombreuses interventions visant à lutter contre la pollution diffuse dans la zone de Western Rother et son impact sur l'ensemble du bassin hydrographique. Elle apporte un rôle de soutien, en fournissant des compétences techniques, des données et des éléments probants dans le **cas d'étude Western Rother**.



Sara Hernandez Consulting (SHC)

Sara Hernandez Consulting Ltd est un **cabinet de conseil et R&D** dans la transition des modèles économiques et organisationnels en vue d'une croissance verte. Son savoir-faire réside dans la **maîtrise des outils de l'analyse économique, environnementale et de la finance**, dite responsable (*global impact*), pour aborder les enjeux dans le domaine de l'environnement, les ressources naturelles et l'adaptation aux effets du climat.

Favoriser l'innovation, l'ingéniosité dans nos modèles économiques, organisationnels et d'entrepreneuriat par l'élaboration de partenariats stratégiques sont quelques-unes des activités de SHC. SHC est **chef de fil du module Cadre politique** du projet CPES. Elle est chargée de la **mise en place des PSE pour les trois cas d'étude en France** (BAC Tremblay-Omonville et AAC de la Vigne en Normandie, Lac au Duc en Bretagne).



Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (SERPN)

Le Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau du Neubourg (S.E.R.P.N.) est un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dirigé par les délégués des 100 communes adhérentes. Depuis le 1er Janvier 2009, le SERPN assure la **production et la distribution de l'eau potable** pour 34 000 abonnés. Le SERPN prend part au projet CPES dans le cadre de sa stratégie de protection de la ressource. Depuis 5 ans, un accompagnement des agriculteurs est proposé sur le **Bassin d'Alimentation de Captage du Tremblay Omonville**, où les cultures occupent 85% de la surface totale du BAC. Sur ce territoire avec une forte problématique nitrates, le respect d'un plafond de reliquats azotés est encouragé. Aujourd'hui basée sur le volontariat des agriculteurs du territoire, le SERPN souhaite trouver des leviers financiers pour généraliser la démarche. Après avoir répondu à un appel à projets de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, le SERPN a rejoint le projet Interreg CPES.



Eau de Paris (EDP)

Première entreprise publique d'eau en France, Eau de Paris délivre chaque jour à ses 3 millions d'utilisateurs une eau d'excellente qualité, au prix le plus juste. La régie municipale s'est dotée d'une stratégie de protection des ressources en eau, dans le but de concilier à long terme sur les territoires des aires d'alimentation de captages, la protection de l'eau et les activités humaines.

Après une expérience d'une dizaine d'années dans la mise en place de Mesures Agro-Environnementales et d'aide Bio financées par l'Europe, l'Etat et l'Agence de l'Eau, Eau de Paris souhaite explorer de nouvelles formes d'aides financières et s'intéresse à la question des paiements pour services environnementaux. L'aire d'alimentation des **Sources de la Vigne** située en Normandie et en région Centre a dans ce cadre été proposée parmi les sites pilotes du programme Interreg CPES.



Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN)

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est un établissement public de l'État, placé sous la tutelle de deux ministères : le ministère en charge de l'Environnement et le ministère en charge des Finances. L'agence de l'eau finance les ouvrages et les actions qui contribuent à préserver les ressources en eau et la biodiversité, à lutter contre les pollutions, et à s'adapter au changement climatique sur son territoire de compétence : le bassin hydrographique de la Seine et des fleuves côtiers normands.

Pour ce faire, elle perçoit des redevances auprès de l'ensemble des usagers. Celles-ci sont redistribuées sous forme de subventions et/ou d'avances aux collectivités locales, aux industriels, aux artisans, aux agriculteurs ou aux associations. Les PSE constituent une approche supplémentaire permettant d'atteindre plus efficacement les objectifs de qualité de l'eau. Cet outil doit porter une ambition forte pour amplifier la politique des MAE menée depuis de nombreuses années.

Pour en savoir plus

Liens

- Site internet du projet CPES : www.cpes-interreg.eu
- Page Facebook : Interreg Channel Payments for Ecosystem Services
- Fil Twitter : Interreg Channel Payments for Ecosystem Services

Ressources

Contacts

Projet CPES

- Julia CADIC
julia.cadic@grandbassindeloust.fr
06.40.52.17.50

Sara Hernandez Consulting

- Sara Hernandez
direction@sarahernandezconsulting.fr
06.46.87.45.71

Agence de l'Eau Seine Normandie

- Sylvie Brissot
brissot.sylvie@aesn.fr
01.41.20.18.08

Eau de Paris

- Dorothée Bompont
dorothee.bompont@eaudeparis.fr
01.58.06.38.27

Syndicat d'Eau du Roumois et du Plateau de Neubourg

- Camille Brindel
camille.brindel@serpn.fr
06 49 79 65 49

Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

- Patrick Latouche
patrick@grandbassindeloust.fr
02.97.73.36.49

Remerciements :

Nous remercions l'agence Partenaires d'Avenirs pour leur accompagnement précieux et à Marie Lemasson pour l'interprétariat de la journée.